



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 22 mars 2019
Convocation des conseillers :
le 22 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 29 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 12.2.2. Immeuble 85 rue de l'Alzette - Aménagement des locaux commerciaux; crédit spécial; décision

Considérant qu'il s'agit d'un crédit spécial de 700.000 € concernant l'aménagement d'un local commercial au 85, rue de l'Alzette;

Considérant que le crédit afférent devra être inscrit à l'article 4/499/221311/19080 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2019;

Considérant que ce crédit sera couvert par une diminution équivalente des crédits 2019 à l'article 4/650/221311/99584 "Immeubles non affectés - acquisition de biens fonciers - immeubles bâtis";

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve par 15 voix oui et 2 abstentions

le crédit spécial de 700.000 € concernant concernant l'aménagement d'un local commercial au 85, rue de l'Alzette.

en séance

date qu'en tête